

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-409

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PESCHINA à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2021-409

Programmation 2021 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Contrat de ville - Subventions - Adoption

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année depuis 2015, Bordeaux Métropole s'engage auprès des habitants des quartiers populaires en proposant un soutien financier aux acteurs intervenant dans les territoires les plus fragiles.

La Métropole compte, depuis la réforme de février 2014, 21 quartiers prioritaires répartis dans 14 communes (dont 2 ne disposent que de « territoires de veille ») et dans lesquelles vivent 60 000 habitants qui connaissent de lourdes difficultés socio-économiques et d'importants phénomènes de discriminations vécus et ressentis. Dans ces territoires, 42% de foyers sont sous le seuil des « bas revenus », le poids de l'emploi précaire est quasiment deux fois plus important que sur le reste de la Métropole et le chômage est environ 2,5 fois plus important que sur le reste du territoire métropolitain.

Chaque année, au moyen d'un Appel à projet commun avec l'Etat, 500 000 € sont attribués à des associations ou à d'autres acteurs de l'ESS (Economie sociale et solidaire) ainsi qu'à des villes proposant des projets spécifiques visant l'amélioration durable des conditions de vie des habitantes et des habitants de ces quartiers. La Métropole s'engage prioritairement dans le domaine de l'emploi, de l'accès des formations linguistiques pour adultes, aux droits et à une pleine citoyenneté, ainsi qu'à une alimentation saine et durable.

Cet effort de Bordeaux Métropole s'inscrit dans un partenariat avec l'État, les villes, la Région, le Département et les bailleurs sociaux. C'est dans ce cadre que les financements de chaque institution sont mobilisés et articulés en concertation. Ce travail va au-delà de l'appel à projets commun, puisque l'ensemble des financeurs sont consultés lors de l'élaboration de la programmation métropolitaine :

- les communes dans le cadre de rencontres permettant le partage de l'information sur les projets reçus,
- les partenaires financiers dans le cadre du comité des financeurs réunissant l'État, Bordeaux Métropole, la Région, le Département, ce qui a permis d'articuler les interventions financières de chacun,
- les services internes de Bordeaux Métropole pour coordonner les interventions de la politique de la ville avec les politiques et les crédits de droit commun, dans le cadre d'échanges réguliers avec les « référents » (groupe projet constitué en interne à Bordeaux Métropole réunissant de nombreuses directions).

Programmation 2021 : 12 % de projets nouveaux et une hausse des projets conformément aux priorités de la Métropole.

170 projets ont été déposés cette année en réponse à cet appel à projet pour un montant total de près de 1,4 M€, un peu moins que l'an passé.

Les projets liés à l'emploi, à l'accès au droit y sont en forte hausse (+ 17%) cette seule catégorie de projet aurait pu consommer la quasi-totalité des fonds alloués à cet appel à projet.

Parmi ces demandes de subventions, 94 actions ont été retenues dont 6 % de nouveaux projets. Les projets proposés à un soutien financier sont caractérisés par un renforcement de demandes correspondantes aux orientations prioritaires métropolitaines : l'insertion professionnelle, l'accès aux droits, à des formations linguistiques pour adultes, l'accès à une nourriture saine et durable et à de la médiation, soit environ 80 % de cette programmation.

A titre d'illustration de la programmation 2021, on peut évoquer :

Sur les questions d'emploi, le soutien à :

- « **Mary Curry** » : sur l'accès aux métiers de l'alimentation pour des femmes en recherche d'emploi,
- « **les balades alternatives** » : projet d'insertion par l'organisation et l'animation de visites guidées,
- **Wejob** : qui propose des accompagnements vers l'emploi par des parcours intégrés et renforcés.

On peut aussi évoquer la poursuite du soutien et la consolidation du partenariat entre Bordeaux Métropole et la « **Cravate solidaire** » (relooking et préparation de candidates pour des entretiens d'embauche), aux dispositifs de remobilisation et de formation porté par l'association « **Entr'autre** », la préparation du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) cuisine en un an par la « **Table de cana** » ou encore des formations à la langue Française par la pratique de gestes professionnels dans des secteurs en recherche de collaborateurs (**Alios - CAE (Coopérative d'activité et d'emploi) Coop Alpha**).

A ce titre Bordeaux Métropole va contribuer à 5 600 parcours vers l'emploi.

Il est à noter que dans le cadre de la stratégie pauvreté un Appel à projet « Emploi » (cofinancé par l'Etat) devrait compléter cet effort.

- En matière de Formation linguistique pour les adultes :

En matière d'accès aux formations linguistiques pour adulte, en complément de la poursuite du soutien au portail numérique d'orientation des personnes nécessitant des cours de français portées par le **Comité de liaison des acteurs de la promotion (CLAP)**, il est proposé de poursuivre le soutien aux acteurs de proximité : **centres sociaux, associations socio-éducatives, communes...** soit 17 structures couvrant la totalité des quartiers.

A ce titre Bordeaux Métropole va participer à quasiment 3 500 parcours.

- **En matière de Cadre de vie et de mobilité :**

Il est proposé de poursuivre l'appui à des acteurs agissant dans les domaines du cadre de vie : **Apreva** (qui propose des accompagnements à la « mécanique de rue ») ou encore à l'association **VeloCite** : sur l'aide à l'appropriation du vélo en ville (aide à la pratique, à l'entretien et les réparations).

Bordeaux Métropole continuant à soutenir les Compagnons bâtisseurs pour de l'auto-réhabilitation accompagnée, Reménagement pour des déménagements sociaux.

- **Accès au droit et égalité :**

En complément du maintien du soutien aux acteurs structurants de ce secteur : **Infodroits, Conseil départemental de l'accès au droit de la Gironde (CDAD), SOS Racisme, Intermed, Atelier graphite Alifs, Asti (Association Solidarité avec Tous les Immigrés)**, la Métropole propose d'accompagner 3 projets labellisés France Service (Eysines, Pessac et Floirac).

Médiation sociale :

Dans la continuité du travail de médiation sociale menée depuis 2018, une enveloppe a été identifiée pour soutenir les villes dont les besoins sur ces questions sont importants.

Les dépenses prévues sur ce budget s'élèvent à 45 000,00€.

Pour 2021 il s'agit de :

- Bègles : mise en place d'une équipe de 2 médiateurs sur les quartiers des Terres Neuves et la résidence Maurice Thorez et d'un coordinateur à tiers temps, avec des missions de lien social, de tranquillité publique, d'accès aux droits et d'accompagnement des initiatives citoyennes. Le montant proposé pour soutenir ce projet s'élève à 15 000 €,
- Floirac : maintien du dispositif de médiation sociale à la piscine de Floirac et dans les espaces sportifs de proximité avec une équipe renforcée pour prévenir les actes d'incivilité. Le montant proposé pour accompagner la ville est de 5 000 €,
- Lormont : mise en place d'une équipe de médiation sociale adaptée aux quartiers prioritaires et de veille, avec une présence de nuit, en partenariat avec les bailleurs sociaux. Le montant proposé pour accompagner la ville est de 10 000 €,
- Talence : il est proposé d'accompagner une action de médiation estivale au sein du stade nautique de Thouars et le renforcement avec le recrutement de 2 agents supplémentaires permettant d'avoir une présence préventive dans les espaces publics, de participer à la tranquillité publique et de consolider le lien social. Le montant proposé pour soutenir ce dispositif est de 15 000 €.

L'ensemble de ces projets sont articulés avec le Groupement d'intérêt public (GIP) Médiation au niveau de la Métropole.

Le tableau suivant résume les principaux montants par pilier et indique les évolutions entre 2015 et 2021.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Pilier 1 – emploi	78 000	163 100	200 700	182 700	194 500	291 350	286 800
Pilier 2 – cohésion sociale	35 000	285 000	170 800	183 000	201 000	41 000	61 000
Pilier 3 – cadre de vie	29 600	12 000	86 500	82 500	59 000	55 000	47 200
Pilier 4 – citoyenneté, égalité	7 400	39 900	42 000	51 800	45 500	103 000	105 000
Total	150 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000

Enfin, comme lors des années précédentes, les modalités d'intervention financière de la Métropole sur ce type de projets dérogent à la règle du versement échelonné de la subvention, compte tenu de la faiblesse des montants engagés et de la fragilité des opérateurs.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

VU la délibération n°2003/674 du 19 septembre 2003 relative au règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, et par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2015/383 du 26 juin 2015 relative au Contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015-2020,

VU la délibération n°2019/583 du 27 septembre 2019 relative à l'avenant n°1 du Contrat de ville métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant aux objectifs du contrat de ville métropolitain et confirme ainsi son action en matière de cohésion sociale,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre de la programmation 2021 aux porteurs de projets présentés dans le tableau joint, pour un montant total de 500 000€,

Article 2 : de les imputer aux crédits correspondants aux différentes interventions, prévus au budget principal 2021 – chapitre 65 :

- pour les associations : compte 65748– fonction 52
- pour les sociétés coopératives : compte 65742– fonction 52
- pour les communes : compte 657341 – fonction 52

- pour le GIP : compte 657381 – fonction 52

Article 3 : d'octroyer les subventions au titre de la médiation aux villes de Bègles, Floirac, Lormont et Talence,

Article 4 : de les imputer aux crédits correspondants aux différentes interventions, prévus au budget principal 2021 – chapitre 65 – compte 657341 – fonction 52,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021 PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
--	---